



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 26 JUIN 2019, À 16:30 HEURES

AU POSTE DE POLICE DE BELOEIL, SITUÉ AU 333, RUE HERTEL À BELOEIL, PROVINCE DE QUÉBEC.

Étaient présents :

Monsieur Daniel Plouffe	Président et Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Yves Corriveau	Vice-Président et Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Diane Lavoie	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Maud Allaire	Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Délégué de la Municipalité de McMasterville
Monsieur Denis Parent	Délégué de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Bruno Gattuso	Délégué substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Robert Gagnon	Délégué substitut de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Madame Nicole Marchand	Déléguée substitut de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur adjoint
Madame Nathalie Guérin	Secrétaire-Trésorière
Me Thierry Lavoie	Greffier

Étaient absents :

Monsieur Denis Lavoie	Délégué de la Ville de Chambly
Madame Jocelyne G. Deswarte	Déléguée de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères
Monsieur Bruno Pasquini	Directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 mai 2019;
5. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :
 - 8 mai 2019;
 - 12 juin 2019;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

6. Suivi du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 mai 2019;
7. Suivi des réunions du Comité Exécutif des 8 mai 2019 et 12 juin 2019;
8. Procédure de réception et d'examen des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;
9. Règlement numéro 34 sur la gestion contractuelle – Avis de motion;
10. Politique d'approvisionnement – Seuils pour les achats;
11. Règlement numéro 35 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Avis de motion;
12. Affectation des excédents;
13. Embauche – conseillère en ressources humaines;
14. Embauche –secrétaire à la division Enquêtes et soutien;
15. M. Marco Carrier, Directeur adjoint, suivi des dossiers;
16. Mme Nathalie Guérin, Secrétaire-Trésorière, suivi des dossiers;
17. Adoption de la liste des comptes à payer;
18. Divers;
19. Correspondance;
20. Période de questions;
21. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16: 30 heures.

POINT 2 **CONSTATATION DU QUORUM**

Le Président constate le quorum.

POINT 3 **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Parent
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2032



No de résolution
ou annotation

CA-19-2033

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 4

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 mai 2019

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2019;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 mai 2019 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2034

POINT 5

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 8 mai et 12 juin 2019

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 8 mai et 12 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Gagnon

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte des procès-verbaux du Comité Exécutif des 8 mai et 12 juin 2019;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 8 mai et 12 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MAI 2019

Les délégués mentionnent avoir pris connaissance du procès-verbal déposé et ne formulent aucune question.



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 7 **SUIVI DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 8 MAI ET 12 JUIN 2019**

Les délégués mentionnent avoir pris connaissance des procès-verbaux déposés et ne formulent aucune question.

POINT 8 **RÉSOLUTION**

CA-19-2035

Procédure de réception et d'examen des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

ATTENDU les projets de loi no 108 (Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics, 2017, chapitre 27) et no 155 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec, 2018, chapitre 8);

ATTENDU que ces projets de loi visent entre autres à réprimer les actes répréhensibles dans les processus d'octroi de contrats dans le domaine municipal;

ATTENDU que tout organisme public visé par cette législation doit se doter d'une procédure pour le traitement des plaintes qu'il pourrait recevoir;

ATTENDU le projet de procédure de réception et d'examen des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat soumis aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER, conformément au texte déposé au Conseil d'Administration, la procédure de réception et d'examen des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE RENDRE disponible sur le site web de la Régie cette procédure;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 9 **RÉSOLUTION**

CA-19-2036

Règlement numéro 34 sur la gestion contractuelle – Avis de motion

Je, Diane Lavoie, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.



No de résolution
ou annotation

CA-19-2037

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 10

RÉSOLUTION

Politique d'approvisionnement – Seuils pour les achats

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoyant que tout organisme municipal doit se doter d'un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU que la Régie a déposé un avis de motion pour l'adoption prochaine du Règlement numéro 34 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU que le Règlement 34 prévoit la possibilité pour le Conseil d'administration d'adopter une politique d'approvisionnement;

ATTENDU le projet de politique d'approvisionnement soumis aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Madame Nicole Marchand

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER, conformément au texte déposé au Conseil d'Administration, la politique d'approvisionnement de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE RENDRE disponible sur le site web de la Régie cette procédure;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2038

POINT 11

RÉSOLUTION

Règlement numéro 35 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Avis de motion

Je, Martin Damphousse, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

POINT 12

AFFECTATION DES EXCÉDENTS

Madame Guérin expose aux délégués le scénario recommandé par les membres du Comité exécutifs suite aux séances des 12 et 19 juin 2019. Un projet de règlement d'amendement au règlement établissant le fonds de roulement ainsi qu'une résolution modifiant les montants des excédents affectés sera proposée aux délégués à la prochaine séance du Conseil d'administration de la Régie.



No de résolution
ou annotation

CA-19-2039

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 13

RÉSOLUTION

Embauche – Conseillère en ressources humaines

ATTENDU la résolution CA-19-1951 adoptée le 23 janvier 2019 par le Conseil d'Administration confirmant le départ à la retraite de Mme Marie-France Leclair après dix-huit 18 ans de services;

ATTENDU que ce départ à la retraite créait une vacance au poste de conseillère en ressources humaines;

ATTENDU qu'un affichage pour le comblement de ce poste a été fait du 22 mai au 5 juin 2019;

ATTENDU qu'aucune candidature de l'interne n'a été déposée mais quelque 58 candidatures l'ont été à l'externe;

ATTENDU que cinq (5) personnes ont été retenues pour passer une entrevue et des tests pratiques;

ATTENDU que les entrevues se sont déroulées du 11 au 13 juin 2019;

ATTENDU que la candidate retenue devait subséquemment réaliser des tests psychométriques qui se sont tenus le 18 juin 2019;

ATTENDU que le comité de sélection composé de Madame Marie-Ève Mazza (Directrice des ressources humaines), Madame Caroline Vigneault (Responsable de la trésorerie), Madame Julie Laporte (Technicienne en ressources humaines), a retenu la candidature de Madame Geneviève Laliberté;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des Ressources Humaines, recommandant également l'embauche de Madame Laliberté;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Parent

ET RÉSOLU :

DE NOMMER Madame Geneviève Laliberté au poste de « Conseillère en ressources humaines » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE RENDRE effective cette nomination à compter du 22 juillet 2019;

D'ASSORTIR la présente nomination d'une période de probation de six (6) mois à compter du début d'occupation par Madame Laliberté de son poste;

DE FIXER la rémunération annuelle de Madame Laliberté à 80 980 \$ (échelon 4, classe 2) en vertu de la structure salariale du personnel cadre approuvée par le Conseil d'administration le 27 novembre 2018 (résolution CA-18-1932);

DE DÉCLARER que Madame Laliberté bénéficie de tous les avantages consentis aux cadres par le Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ou par toutes résolutions adoptées par le Comité Exécutif ou le Conseil d'Administration concernant leurs conditions de travail ou leurs rémunérations pour ce dernier élément pour les années 2019 et suivantes;



No de résolution
ou annotation

CA-19-2040

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE DÉCLARER en application des termes de l'article 6.1 du Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent que Madame Laliberté bénéficiera des vacances suivantes:

- Pour la période du 22 juillet 2019 au 30 avril 2020 : cent deux (102) heures;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 14 **RÉSOLUTION**

Embauche – Secrétaire à la division Enquêtes et soutien

ATTENDU la résolution CA-19-1996 adoptée le 27 mars 2019 par le Conseil d'Administration confirmant le départ à la retraite de Mme France Hamelin après 30 ans de services;

ATTENDU que ce départ à la retraite créait une vacance au poste de secrétaire à la division Enquêtes et soutien;

ATTENDU qu'un affichage pour le comblement de ce poste s'est tenu du 23 mai au 6 juin 2019;

ATTENDU qu'aucune candidature de l'interne n'a été déposée mais quelque 118 candidatures l'ont été à l'externe;

ATTENDU que sept (7) personnes ont été retenues pour passer une entrevue et des tests pratiques;

ATTENDU que les entrevues se sont déroulées du 17 au 19 juin 2019;

ATTENDU que le comité de sélection composé de Madame Marie-Ève Mazza (Directrice des ressources humaines), Monsieur François Boisclair (Inspecteur-chef) et Monsieur Christian Cameron (Capitaine), a retenu la candidature de Madame Jennifer Pétrin;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des Ressources Humaines, recommandant également l'embauche de Madame Pétrin;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'embauche, à compter du 15 juillet 2019, de la personne suivante, au poste de « Secrétaire (Division enquêtes et soutien) » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent au taux horaire de 30,65\$ (classe 4, salaire 2019, échelon 1) et suivant, pour les autres conditions, les avantages prévus à la convention collective de travail des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie prévoyant notamment une période d'essai de huit cent soixante-dix-huit (878) heures travaillées:

→ Madame Jennifer Pétrin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 15

M. MARCO CARRIER, DIRECTEUR-ADJOINT DE POLICE, SUIVI DES DOSSIERS

Le Directeur-adjoint présente aux Élus les dossiers traitant des sujets suivants :

15.1 Panne de courte durée du service 9-1-1

Un bris d'équipement a entraîné une panne momentanée du service 9-1-1 dans la nuit du 21 au 22 juin 2019. Une équipe de cadres de la Régie et d'employés de la municipalité de Beloeil ont rapidement été avisés de la situation afin de résoudre rapidement la situation. L'efficacité de leur intervention ont permis de remettre sur pied les opérations en moins de 45 minutes. Un suivi a été fait auprès de tous les citoyens ayant contacté le 9-1-1 durant la brève interruption pour s'assurer de leur sécurité et leur bien-être. À cet effet, M. Carrier rappelle aux délégués qu'il existe des protocoles de prise en charge du service 9-1-1 par d'autres centrales au Québec en cas de force majeure. À tout événement, une étude exhaustive de cet événement est en cours pour en comprendre la cause et apporter les correctifs requis.

15.2 Festivités de la Saint-Jean-Baptiste

M. Carrier dresse le bilan du déroulement des activités de la Saint-Jean-Baptiste dans les municipalités desservies par la Régie. Outre quelques événements mineurs isolés, les festivités se sont déroulées dans le calme et l'ordre. Les délégués ont tenu à souligner la qualité du travail des agents en devoir les 23 et 24 juin derniers.

15.3 Arrestation de Clément Lamoureux

Les délégués sont informés que le citoyen de la Montérégie fait face à plus de trente (30) nouveaux chefs d'accusation suite à la manifestation d'autres présumées victimes.

15.4 Perquisitions

Les policiers de la Régie ont procédé à des perquisitions et arrestations le 26 juin dernier pour ainsi démanteler un réseau de trafic de stupéfiants.

15.5. Billetterie électronique

La Régie a débuté la période d'essais pour l'entrée en fonction à terme de la billetterie électronique. De même, plusieurs imprimantes nécessaires à ce nouveau système sont déjà installées dans les véhicules de la Régie.

15.6 Accident mortel à Mont-Saint-Hilaire en mai 2016

Le conducteur de la voiture ayant violemment percuté un autobus scolaire le 13 mai 2016 avait écopé d'une sentence de 18 mois d'emprisonnement assortie d'une interdiction de conduite de deux ans et de trois ans de probation. M. Landry a porté cette condamnation en appel. Il a été remis en liberté jusqu'à l'issue des procédures en Cour d'appel du Québec.

POINT 16

MME NATHALIE GUÉRIN, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, SUIVI DES DOSSIERS

La Secrétaire-Trésorière informe les membres du Conseil d'Administration sur les sujets suivants :



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

16.1 Défibrillateurs

Les démarches sont en cours pour aller de l'avant avec le projet d'équiper notamment les véhicules de patrouille de la Régie avec des défibrillateurs.

16.2 Journée reconnaissance policière

Il n'y a pas encore de date fixée pour la tenue de la journée reconnaissance initialement prévue le 13 mai 2019 mais annulée à cause des crues printanières.

16.3 Budget 2020

Les équipes ont débuté les travaux préparatoires pour la préparation du budget 2020 de la Régie.

CA-19-2041

POINT 17

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 17 a), b) et c);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nicole Marchand
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 476 061,21 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 18

DIVERS

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 19

CORRESPONDANCE

I. Soumise au Comité Exécutif du 12 juin 2019 :

Aucune

II. Soumise au Comité Exécutif du 19 juin 2019 :

14 juin 2018

La Maison Victor-Gadbois
M. Bruno Pasquini, Directeur
Re : 3e édition du Déjeuner du Directeur -
remerciement



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

III. Soumise au Conseil d'Administration du 26 juin 2019 :

Aucune

POINT 20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

POINT 21 RÉSOLUTION Clôture de la réunion

CA-19-2042

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est 16: 32 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


NATHALIE GUÉRIN
Secrétaire-Trésorière


DANIEL PLOUFFE
Président